



AMICALE des HOSPITALIERS NANTAIS

C.H.U. de NANTES – C.H. Georges Daumézon- CH Maubreuil – VMEH - VCGV

MAISON DES ASSOCIATIONS - HÔPITAL SAINT-JACQUES
85, Rue Saint-Jacques - 44093 - NANTES Cedex 1

Tél : 02.40.84.61.25 - Fax : 02.40.84.61.28

Adresse Internet : amicale.hospitaliers@chu-nantes.fr

www.amicale-des-hospitaliers-nantais

DEMANDE D'ADHÉSION ou de RÉ-ADHÉSION Case à cocher svp
DES RETRAITÉS et ou actifs VMEH ET VCVG

Réduction de 25 % sur la cotisation pour tout parrainage Limité à 50 % de réduction sur le montant de la cotisation

Conditions du parrainage (La réduction de 25% ne s'applique qu'au parrain ou marraine)

- Nouvel adhérent ou adhérent n'ayant pas renouvelé sa cotisation depuis au moins 2 ans.
 - Pas de limitation du nombre de filleuls.
 - Les demandes d'adhésions, parrain(s) et filleul(s), doivent parvenir groupées.

Je soussigné (e) :

Nom :	Prénom :	Nom jeune fille :
Date Naissance :	Tél fixe :	Tél Mobile :
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Mail :		

IMPORTANT : merci de nous informer de tout changement de vos coordonnées en cours d'année – surtout adresse mail, car l'information vous est prioritairement diffusée par Internet (ou donner l'adresse mail d'un proche qui vous transmettra l'information)

Situation de Famille

- Célibataire Marié(e) Vie maritale PACS Veuf(ve) Divorcé(e)-Séparé(e)

Enfant(s) de moins de 14 ans (pour les nouvelles adhésions, joindre une **photocopie du livret de famille**)

NOM	Prénom	Date de Naissance

Précédent Etablissement Employeur OU Associations Sympathisantes :

- Centre Hospitalier Universitaire de Nantes
 - Centre Hospitalier G.Daumézon (ex C.H. Montbert)
 - Centre Hospitalier Maubreuil
 - VMEH (Visiteur des Malades en Etablissements Hospitaliers) 24 €
 - VCVG (Vieilles Coques Vieux Gréments 24 €

ADHESION

1^{ère} date d'adhésion à l'Amicale (mois, année) :

- demande à adhérer à l'Amicale des Hospitaliers Nantais, pour **l'année 2026**
(pour résilier l'adhésion, il conviendra d'en informer le Président de l'Amicale par simple lettre).

règle ma cotisation annuelle, par chèque bancaire d'un montant de **16 €*** ou de **24 €** libellé à l'ordre de :
« AMICALE DES HOSPITALIERS NANTAIS » (moins la réduction de parrainage)

* Le tarif de 16 € s'applique uniquement à partir de l'âge légal de la retraite. Fiche d'adhésion à retourner au secrétariat de l'amicale avec le chèque de cotisation ou possibilité de déposer la fiche au secrétariat et paiement possible par carte bancaire.

Quelles activités nouvelles souhaiteriez-vous que l'Amicale développe ? (Les propositions seront instruites en réunion du « Bureau exécutif ») :

Date: / /202

Date : / / 202

Signature

AMICALE DES HOSPITALIERS NANTAIS

(Association - loi 1901)

C.H.U. de NANTES - C.H. Georges Daumézon – CH Maubreuil- VMEH – VCVG-

OBJET : Cotisation 2026 des Retraités - Amicale des Hospitaliers Nantais.

L'Assemblée générale de l'Amicale des Hospitaliers Nantais, lors de sa séance du 29 Avril 1999, a décidé que les hospitaliers retraités désireux de continuer de faire partie de l'Amicale auraient à régler une cotisation annuelle symbolique. Le montant, pour l'année **2026**, est fixé à **16 € *ou 24 €.**

* *Le tarif de 16 € s'applique uniquement à partir de l'âge légal de la retraite et dans le cadre de la réforme des retraites entrée en vigueur au 1 er septembre 2023.* Cette mesure d'adhésion, ou de ré-adhésion, a été prise dans le but de permettre aux retraités amicalistes de bénéficier des mêmes avantages que les amicalistes en activité.

L'adhésion à l'Amicale, bien que facultative, témoigne de l'appartenance à la communauté hospitalière, symbole de solidarité et d'amitié. Les cotisations sont en effet reversées sous forme de :

PRESTATIONS Δ Paiement sur le trimestre qui suit la réception de la demande

Mariage ou P.A.C.S. * (75€), Naissance* (70€), Chèque Noël **enfants jusqu'à 14 ans (25€) selon franchise : * : Prestation versée dans l'année de l'évènement si l'adhésion est enregistrée au **31 MARS AU PLUS TARD** ** : Prestation versée dans l'année de l'évènement si l'adhésion est enregistrée au **30 JUIN AU PLUS TARD**

Retraite (110€) : Franchise = 5 années d'adhésion consécutives (4 années d'adhésion + année en cours)

Décès (150 €) : aide au conjoint lors d'un décès d'amicaliste (ou inversement) ou d'un enfant à charge au sens de la législation fiscale - Franchise = 6 mois d'adhésion

Prestation « pratique d'une activité extérieure à l' Amicale HN » SEULEMENT POUR L'AMICALISTE

(15 €) Sports, culture, artistique.

ACTIVITES / OFFRES COMMERCIALES

👉 **Atelier Photo** : cours jeudi de 20h à 22h à la Maison des Associations HSJ, expositions diverses

👉 **Comité de Lecture** : participation au Prix des Lecteurs Nantais 2025 (Prix Inter C.E. Régional Cezam Pays de la Loire)

👉 **Magazine «l'Hospitalier Nantais»** : Histoires de vies et histoires hospitalières, actualités

👉 **Voyages – Soirées** : Exemples : Voyage au Monténégro du 27 mai au 3 juin 2025, les Roussipontains, La Nuit du Jazz novembre 2025, etc...

👉 **Spectacles de Noël** : Spectacle de Noël « Christmas Mind », salle de la Carrière à St Herblain en 2025.

👉 **Réductions** sur les spectacles, musées, salons, activités sportives, campings, séjours à la neige, voyages, commerces, etc.... pour les détenteurs de la **carte CEZAM** (l'Amicale adhérente à CEZAM Pays de la Loire subventionne une partie du prix de cette carte). **Le Guide Pass Time** (réductions pour restaurants et magasins)

👉 **Billetterie cinéma** à tarifs réduits pour les détenteurs de la **carte CEZAM** mais pas nécessaire pour UGC

👉 **Billetteries diverses** : cirques, spectacles, salons, Floralies, thalasso etc....

👉 **Guide d'achat** offrant de multiples réductions chez des commerçants de natures diverses.

Produits Régionaux à tarifs CE : (mer, biscuiterie, chocolats, foie gras, miel, bijoux parfums, etc...)

Bien que tous les amicalistes ne soient pas concernés par toutes les prestations-activités, ils en ont bénéficié par le passé ou en bénéficieront à l'avenir. Aussi nous comptons sur vous pour nous rejoindre dans

UN ESPRIT DE SOLIDARITE ET PROFITER DES BONS PLANS.

Peuvent adhérer à l'Amicale des Hospitaliers Nantais tous les personnels médicaux et non médicaux, actifs ou retraités. Parlez-en autour de vous !

L'Amicale des Hospitaliers Nantais étant totalement **indépendante** du C.G.O.S., les prestations **se cumulent** à celles du C.G.O.S. susceptibles d'être versées

**Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à téléphoner au Secrétariat
au 02.40.84.61.25 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**

Amicalement vôtre.